

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 7 Décembre 2023 – 19h15

Présents : -Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mmes Isabelle LELEU et Gaëlle SOURDEVAL(excusées).

Secrétaire : -Mme Sylviane LARDEUR

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Lundi 30 Octobre 2023 et approbation par le Conseil Municipal, Mr le Maire ouvre la séance et apporte quelques remarques sur les points abordés ce jour - là :

- a. La fiche de poste concernant le futur directeur adjoint du Centre de Loisirs Multisites a été établie.
- b. Concernant le projet de logements inclusifs et la création de la SCIC pour la gestion de la structure, de nouvelles précisions sont données par Mr C LECLERCQ. Un vote est demandé. Par 12 voix pour, Mr LECLERCQ n'ayant pas voté, le projet de SCIC est accepté. La commune y sera donc associée.
- c. La convention avec le Conservatoire des Hauts de France pour la gestion du coteau a été retournée avec les précisions émises lors du dernier conseil. Une journée d'animation est déjà programmée pour Septembre 2024.
- d. La commune est bien inscrite pour proposer un contrat civique à compter de Janvier 2024.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Mise en œuvre de la prime de pouvoir d'achat pour les agents :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité d'accorder aux 8 agents communaux une prime exceptionnelle (Décret du 31 Octobre 2023). C'est un dispositif créé pour soutenir le pouvoir d'achat des agents qui perçoivent moins de 3 250€ brut par mois. Le montant s'échelonne entre 300 et 800€. Il est calculé en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Juin 2023. Le versement pourra être effectué en plusieurs fractions d'ici le 30 Juin 2024

Après avoir entendu Mr Le Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder cette prime** aux 8 agents communaux **selon les modalités suivantes** : -800 € selon le temps de travail pour les 7 agents percevant au plus 23 700€, et 500€ pour la secrétaire qui perçoit entre 29 160 et 30840 €. Ces primes seront versées avec les salaires de Janvier 2024.

b) Distribution du colis de fin d'année aux Aînés :

Mr le Maire rappelle cette distribution fin Décembre et en donne la répartition aux différents binômes. Les deux types de colis sont présentés.

c) Aide financière pour un étudiant à l'étranger :

Mr le Maire présente la demande d'aide d'un étudiant qui part en Norvège (TRONDHEIM) pour ses études d'ingénieur en aéronautique (4eme année universitaire). Le coût de son séjour d'une durée de six mois va s'élever à plus de 4000€. Celui-ci est déjà aidé par une bourse ERASMUS et une bourse de la région Auvergne Rhône Alpes.

Après délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité,** considérant les critères sociaux et qu'il s'agit d'un stage à l'étranger, **décide d'accorder à cet étudiant une aide de 200€.**

d) Point sur les travaux de rénovation de l'école Maternelle :

Mr AVART, Adjoint aux travaux présentent à l'assemblée, l'état d'avancement des travaux entrepris à l'école Maternelle. La partie « Modifications » à l'intérieur des bâtiments existants, est terminée. L'extension et le traitement des eaux usées arrivant de la mairie vont débiter. La toiture terrasse va nécessiter un traitement complémentaire.

Mr le Maire informe le Conseil que la FDE 62 a attribué **une subvention de 9000€ pour la pompe à chaleur.**

e) Questions diverses :

1. Inondations et dégâts causés/Dotation de solidarité : Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a déposé une demande d'aide dans le cadre de la Dotation de Solidarité en faveur des collectivités touchées par un événement climatique grave. Cela concerne l'allée piétonne et plusieurs trottoirs (plus de 700 ml). Un commencement d'exécution a été adressé à Mr le Préfet du P d C, à la date du 27 Novembre. les travaux sont réalisés en régie. Les dépenses prises en compte seront donc celles de location de matériel et de fournitures de voirie.

Par ailleurs, il réitère le soutien de la municipalité aux sinistrés de la commune.

2. Départ de la secrétaire de mairie : Mr le Maire informe l'assemblée du souhait de départ de Me Nathalie FLEURY, secrétaire de mairie depuis 2017. Celle-ci souhaite se rapprocher de ses enfants qui habitent dans la région d'ARRAS. Son remplacement, début 2024, doit être envisagé. Une fiche de poste et un appel à candidature vont paraître prochainement.

3. Cérémonie des Vœux : La salle A Sauvage étant occupée par les trois classes de l'école Maternelle, le Maire propose d'organiser la manifestation dans l'église « Saint Martin ». le Dimanche 14 Janvier à 11h.

4. Zones d'Accélération des Energies Renouvelables : Il s'agit de planifier le déploiement de ces énergies sur le territoire de la commune. Il faut définir des zones préférentielles et prioritaires pour leur développement. Elles ne sont pas exclusives. Ces zones devront faire l'objet d'une concertation du public. Après débat, il est décidé de mettre à **disposition en mairie un dossier d'information consultable du 2 au 3 Février 2024. Un registre sera disponible pour formuler des observations. Un avis sera inséré sur le site Internet Communal et dans le bulletin municipal de Fin Décembre.** Les propositions de zones d'accélération sont arrêtées : **-Solaire photovoltaïque sur bâtiments communaux et ombrières.** Elles serviront de base à la concertation.

5. Un parcours du Cœur sera organisé en Mai 2024.

6. Un courrier d'information a été adressé aux propriétaires et locataires voisins du chemin du Parcq pour sa réouverture en 2024.

Le Maire, C TELLIER